



Rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien

Tenue par vidéoconférence, 8-12 mars 2021

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2021. Rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien. Tenue par vidéoconférence, 8-12 mars 2021 *IOTC-2021-SS4-R[F]* : 30 pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax: +248 4224 364
Email: iotc-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

Acronymes.....	4
Parties contractantes de la Commission des Thons de l’Océan Indien	6
Résumé exécutif.....	7
1. Ouverture de la session.....	8
2. Lettres de créances.....	8
3. Admission des observateurs.....	8
4. Adoption de l’ordre du jour et dispositions pour la session	8
5. Albacore	8
5.1 Présentation du Président du Comité Scientifique sur les recommandations et avis les plus récents du CS en ce qui concerne l’albacore.....	8
5.1.1 Présentation des données de captures d’albacore relatives à la Résolution 19/01	9
5.2 Présentation des propositions relatives à l’albacore	9
5.3 Discussion sur des niveaux de réduction cibles potentiels pour l’albacore.....	10
5.4 Discussion sur la Proposition B et la Proposition C.....	10
5.5 Discussion sur la Proposition A.....	11
5.6 Discussion sur la Proposition D.....	11
<i>En ce qui concerne la voie à suivre</i>	12
6. Listao.....	13
7. Autres questions	13
8. Adoption du rapport de la 4 ^{ème} Session extraordinaire de la Commission	13
APPENDICE 1. LISTE DES PARTICIPANTS.....	14
APPENDICE 2. DECLARATIONS.....	22
APPENDICE 3. ORDRE DU JOUR DE LA 4 ^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES THONS DE L’OCEAN INDIEN	28
APPENDICE 4. LISTE DES DOCUMENTS	29

ACRONYMES

B _{PME}	Biomasse qui produit la PME
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
COI	Commission de l'Océan Indien
CP	Parties Contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI
DCP	Dispositif de concentration des poissons
DCPa	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
F _{PME}	Mortalité par pêche à la PME
FPR	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI
GTEPA	Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de travail sur les méthodes de la CTOI
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
HCR	Règles de contrôle de l'exploitation
ICRU	Amélioration du recouvrement des coûts (« Improved Cost Recovery Uplift »)
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPNLF	International Pole and Line Foundation
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
LRP	Point de référence limite
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSC	Marine Stewardship Council
OFCF	Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon
OIG	Bureau de l'Inspecteur Général
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPRT	Organization for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PEW	PEW Charitable Trust
SIOFA	Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien
SPME	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre à la PME.
SSN	Système de Surveillance des Navires
SWIOFC	Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien
TOM	Territoires d'Outre-Mer
TRP	Point de référence-cible
UNCLOS	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
WWF	Fonds mondial pour la Nature (WWF)
ZEE	Zone Économique Exclusive

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le présent rapport utilise les termes suivants et les définitions associées.

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (Comité ou Groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**TRENTE, EN DATE DU 12 MARS 2021**

AUSTRALIE
BANGLADESH
CHINE
COMORES
ÉRYTHREE
UNION EUROPEENNE
FRANCE (TOM)
INDE
INDONESIE
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
JAPON
KENYA
COREE, REPUBLIQUE DE
MADAGASCAR
MALAISIE
MALDIVES
MAURICE
MOZAMBIQUE
OMAN
PAKISTAN
PHILIPPINES
SEYCHELLES
SOMALIE
AFRIQUE DU SUD, REP. D'
SRI LANKA
SOUDAN
TANZANIE, REPUBLIQUE UNIE DE
THAÏLANDE
ROYAUME-UNI
YEMEN

PARTIES NON-CONTRACTANTES COOPERANTES A LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**DEUX, EN DATE DU 12 MARS 2021**

LIBERIA
SENEGAL

RESUME EXECUTIF

À sa 24^{ème} Session (novembre 2020), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a convenu d'organiser une Session extraordinaire en vue d'aborder la durabilité de la pêcherie d'albacore et de pallier les insuffisances liées à la règle d'exploitation pour le listao.

La 4^{ème} Session extraordinaire de la CTOI s'est tenue du 8 au 12 mars 2021, sous la présidence de Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).

242 délégués, dont 202 délégués de 25 Parties contractantes (Membres), 40 délégués de 14 organisations observatrices et 11 experts invités ont participé à la réunion.

La réunion a porté sur la pêcherie d'albacore et même si des progrès importants ont été réalisés dans la compréhension des diverses positions des Membres sur un vaste ensemble de questions complexes, aucune mesure de conservation et de gestion n'a été adoptée.

La Commission a convenu d'un programme de travail intersessions pour tirer parti des travaux accomplis à la Session extraordinaire et développer plus avant le texte d'une mesure de conservation et de gestion sur l'albacore pour examen à sa Session annuelle au mois de juin 2021.

1. Ouverture de la session

1. À sa 24^{ème} Session (novembre 2020), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a convenu d'organiser une Session extraordinaire en vue d'aborder la durabilité de la pêche d'albacore et de pallier les insuffisances liées à la règle d'exploitation pour le listao.
2. La 4^{ème} Session extraordinaire de la CTOI a été ouverte et présidée par la Vice-présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).

2. Lettres de créances

3. La Commission **A NOTÉ** que 25 Membres et 14 observateurs avaient présenté des lettres de créances et s'étaient inscrits pour participer à la réunion. La liste des participants figure à l'[Appendice 1](#).
4. La Commission **A PRIS NOTE** des déclarations soumises par Maurice et le Royaume-Uni ([Appendice 2](#)).

3. Admission des observateurs

5. En vertu de l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

Membres et membres associés de l'organisation qui ne sont pas membres de la Commission

- —

Organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité

- Commission de l'Océan Indien (COI)

Organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité

- Blue Marine Foundation
- Blue Resources Trust
- Global Tuna Alliance
- Greenpeace International
- International Pole and Line Foundation
- International Seafood Sustainability Foundation
- Marine Stewardship Council
- PEW Charitable Trusts
- SHARKPROJECT International
- Sustainable Fisheries Partnership
- Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative
- Fonds mondial pour la nature (WWF)

Consultants et experts invités

- Taïwan, Province de Chine

4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session

6. L'ordre du jour adopté (IOTC-2021-SS4-01c) figure en [Appendice 3](#). Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'[Appendice 4](#).

5. Albacore

5.1 Présentation du Président du Comité Scientifique sur les recommandations et avis les plus récents du CS en ce qui concerne l'albacore

7. La Commission **A PRIS NOTE** du rapport portant sur l'état du stock d'albacore (IOTC-2021-SS4-INF12) qui a été présenté par le Président du Comité Scientifique, le Dr Toshihide Kitakado (Japon).

8. La Commission **A PRIS NOTE** de l'état actuel du stock d'albacore tel que déterminé par le Comité Scientifique. Actuellement, le stock est évalué comme se situant dans la zone rouge du diagramme de Kobe, ce qui indique que le stock est surexploité et fait l'objet de surpêche.
9. La Commission **A NOTÉ** que certaines erreurs critiques dans les projections et les estimations pour le calcul des probabilités dans la K2SM élaborée de 2016 à 2018 avaient conduit le Comité Scientifique à ne pas accepter ces projections et à ne pas utiliser la K2SM pour la soumission d'un avis de gestion. La Commission **A** également **NOTÉ** que F_{2017} était supérieure de 20 % au point de référence-cible. En conséquence, en 2020, l'avis du Comité Scientifique sur l'état actuel de la ressource est celui de 2018, basé sur les données de 2017.
10. La Commission **A NOTÉ** que le Comité Scientifique a recommandé que les captures d'albacore devraient être réduites à un niveau au moins inférieur à l'estimation de C_{PME} (403 000 t) tirée de l'évaluation de 2018, jusqu'à ce que de nouvelles informations basées sur l'évaluation du stock de 2021 et ses projections associées soient disponibles.
11. La Commission **A NOTÉ** qu'à l'occasion du Comité Scientifique de 2018, un programme de travail avait été élaboré pour traiter les problèmes recensés, dans le but d'accroître la capacité du Comité à fournir des avis plus concrets et plus solides. Ce programme de travail culminera par l'évaluation de 2021, date à laquelle un avis actualisé se basant sur les projections révisées et une meilleure K2SM devrait être soumis à la Commission.

5.1.1 Présentation des données de captures d'albacore relatives à la Résolution 19/01

12. La Commission **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation sur les captures d'albacore en 2014-2019 au titre de la Résolution 19/01 (IOTC-2021-SS4-INF13), qui a été soumise par le Secrétaire exécutif.
13. La Commission **A NOTÉ** ce qui suit en ce qui concerne les captures d'albacore réalisées par les flottilles assujetties aux réductions de captures de la Résolution 19/01 :
 - Les captures à la senne ont augmenté de 2014 à 2016 puis ont diminué. Dans l'ensemble, les captures à la senne ont été réduites, passant de 143 146 t en 2014 à 142 205 t en 2019 (<1 %).
 - Les captures à la palangre ont oscillé entre 29 726 t et 35 483 t. Dans l'ensemble, les captures à la palangre ont été réduites, passant de 35 161 t en 2014 à 32 037 t en 2019 (- 9 %).
 - Les captures au filet maillant ont augmenté, passant de 24 401 t en 2014 à 44 024 t en 2019 (+80 %).
 - Les captures avec « d'autres engins » (ligne à main et canne) ont été réduites, passant de 29 247 t en 2014 à 26 083 t en 2019 (-11 %).
 - Dans l'ensemble, les captures d'albacore (par tous les engins) assujetties aux réductions de captures de la Résolution 19/01 ont augmenté, passant de 231 955 t en 2014 à 244 339 t en 2019 (+5 %).
14. La Commission **A NOTÉ** que les captures totales d'albacore (indépendamment de la Résolution 19/01) ont augmenté, passant de 421 093 t en 2014 à 454 138 t en 2019 (+8 %). La Commission **A** également **NOTÉ** que près de 42 % des captures réalisées sur la période de 2014 à 2019 n'étaient pas assujetties à la Résolution 19/01 et que le filet maillant, la ligne à main et la canne étaient les principaux engins associés à cette portion des captures.

5.2 Présentation des propositions relatives à l'albacore

15. La Commission a entendu une présentation générale des propositions suivantes, réalisée par les promoteurs des propositions respectifs.
 - Prop A: Sur une taille minimale de référence à des fins de conservation pour l'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Sri Lanka)
 - Prop B: Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Union Européenne)
 - Prop C: Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI (Maldives)

- Prop D: Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons dans la zone de compétence de la CTOI (Kenya et Sri Lanka)

5.3 Discussion sur des niveaux de réduction cibles potentiels pour l'albacore

16. La Commission a entendu un ensemble d'interventions sur les niveaux de réduction cibles. Des opinions divergentes ont été exprimées quant à la taille des réductions des captures et leur fondement scientifique. En général, les opinions allaient de celles qui mettaient en avant l'avis du CS visant à une réduction « à un niveau au moins inférieur à CPME » à celles qui mettaient l'accent sur des réductions plus importantes qui mettraient un terme à la surpêche (c'est-à-dire réduire la mortalité par pêche, et par approximation, des captures de l'ordre de 16-17% par rapport aux niveaux de 2017). Certains Membres ont noté qu'il était nécessaire de discuter de l'application et des principes de toute future Résolution avant de convenir des niveaux de toute réduction des captures à appliquer aux Membres de la CTOI.
17. L'Union Européenne et les Maldives se sont réunies en marge de la réunion afin d'élaborer le document IOTC-2021-SS4-PropE *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI*, qui fusionnait les propositions B et C, respectivement.
18. La Commission a axé ses débats sur la PropE qui proposait différents niveaux de réduction des captures pour les engins et le statut des Membres (développé, en développement, petit état insulaire etc.). À la demande de la Commission, le Secrétariat de la CTOI a élaboré un outil de simulation permettant de calculer les limites spécifiques aux engins et spécifiques aux flottilles, conformément aux instructions de réduction pour chaque engin indiquées dans la PropE.
19. La Commission **A NOTÉ** que les limites de captures de 2020 calculées pour les deux scénarios inclus dans la PropE étaient très similaires pour la plupart des Membres.
20. La Commission **A** également **NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI avait mis à disposition tant les données d'entrée que le script R utilisé pour produire les calculs conformément à la formule actuelle de la PropE ([cliquer ici](#)). La Commission **A ENCOURAGÉ** les Membres à utiliser cet outil afin de mieux comprendre les résultats potentiels de la PropE et de toute future itération de cette proposition.
21. La Commission **A NOTÉ** qu'il était important d'utiliser les meilleures données disponibles dans les calculs et les évaluations des stocks et a encouragé les Membres qui ont besoin d'améliorer leurs soumissions de données à travailler à cet égard avec le Secrétariat.
22. La Commission **A NOTÉ** que les Philippines (Membre non-côtier) recevrait une limite de captures de 0 t d'après la formule actuelle de la PropE.
23. Maurice a soumis une déclaration pour s'opposer à l'inclusion du « Royaume-Uni OT » dans le tableau des limites de captures réalisé par le Secrétariat. Le Royaume-Uni a répondu et a renvoyé la Commission à sa déclaration figurant à l'Appendice 2.

5.4 Discussion sur la Proposition B et la Proposition C

IOTC-2021-SS4-PropB Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI

24. Suite aux discussions de la Commission, la PropB_Rev1 a été présentée à la Commission mais a été fusionnée ultérieurement avec la PropC_Rev1 afin de produire la PropE.

IOTC-2021-SS4-PropC Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI

25. Suite aux discussions de la Commission, la PropC_Rev1 a été présentée à la Commission mais a été fusionnée ultérieurement avec la PropB_Rev1 afin de produire la PropE.

IOTC-2021-SS4-PropE Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI

26. La Commission a entendu les opinions de la plupart des Membres en ce qui concerne la PropE et des opinions divergentes ont été exprimées sur un vaste ensemble de questions, et notamment :

- le champ d'application ;
- la nécessité d'inclure les captures qui ne sont actuellement pas couvertes par la Résolution 19/01 ;
- le traitement des États développés et des petits États insulaires en développement, en termes d'application des réductions des captures ;
- les niveaux de réductions des captures à appliquer et leur fondement scientifique ;
- l'impact des réductions des captures sur les pêcheries à petite échelle ou de subsistance ; un éventuel traitement distinct des captures artisanales et industrielles ;
- la façon de traiter les problèmes de non-application, et comment traiter les Membres qui ont respecté les réductions des captures indiquées dans la Résolution 19/01 par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait ;
- la façon de traiter les Membres dans le cadre du processus de développement de leurs flottilles ;
- l'utilisation des navires de ravitaillement ;
- un échéancier plausible pour la déclaration des captures et les méthodes de vérification des captures ;
- le traitement des États côtiers avec de faibles captures au regard de leurs droits en tant qu'État côtier ;
- la façon de différencier les Membres non-assujettis aux réductions des captures indiquées dans la Résolution 19/01 qui ont augmenté leurs captures depuis 2014 et ceux qui les ont réduites.

27. Il est apparu évident que la grande différence d'opinion entre les Membres quant au champ d'application, à savoir s'il devrait continuer d'exclure les navires de moins de 24 m opérant dans les ZEE, serait un point fondamental à résoudre. La Commission a noté qu'elle ne pouvait pas envisager des points intermédiaires entre le maintien de l'exemption actuelle et l'inclusion des captures non couvertes par la Résolution actuelle en raison d'un manque d'informations relatives aux captures des navires <24 m LHT. Afin de mieux comprendre les pêcheries à petite échelle d'albacore, et d'examiner éventuellement un nouveau seuil auquel le pourcentage d'exemption serait inférieur au niveau actuel tout en exemptant les navires de pêche artisanale, la Commission **A ENCOURAGÉ** les Membres à soumettre des informations sur les captures réalisées par ces navires, notamment ceux de moins de 10 m et de moins de 15 m LHT pour 2019 et d'autres années dans la mesure du possible. La Commission **A DEMANDÉ** au Secrétariat de coordonner cette activité d'ici le 1er mai 2021. La Commission a confirmé que le lancement de ces travaux ne préjuge pas de la position de tout Membre sur l'application.

5.5 Discussion sur la Proposition A

IOTC-2021-SS4-PropA_Rev1 Sur une taille minimale de référence à des fins de conservation pour l'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI

28. Aucun consensus ne s'est dégagé sur cette proposition qui a été reportée. La Commission a encouragé les promoteurs de la proposition à collaborer avec un plus grand nombre de Membres et à prendre en considération les exigences actuelles prévues au titre de la Résolution 19/05 *Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore (et une recommandation pour les espèces non-cibles) capturés par les senneurs dans la zone de compétence de la CTOI* dans toute future version de la proposition.

5.6 Discussion sur la Proposition D

IOTC-2021-SS4-PropD Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI

29. La Commission **A RAPPELÉ** que la MCG actuelle relative aux DCP, la Résolution 19/02 *Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP)*, a été mise en œuvre en 2020 et que les résultats de cette MCG doivent être examinés par la Commission en 2022.

30. La Commission **A NOTÉ** que la PropD visait à appliquer de nouvelles restrictions au nombre de DCP et de navires de ravitaillement de sorte à réduire la mortalité des albacores juvéniles, étant donné que cet aspect n'était pas inclus dans la PropB ou la PropC.
31. Suite aux discussions de la Commission, une PropD_Rev1 a été élaborée. Cependant, après avoir reçu des signaux mitigés de la part des Membres de la Commission lors de l'examen de cette révision, un groupe de travail informel a été mis en place pour travailler plus avant sur divers éléments de la proposition. Le groupe de travail a conclu ses travaux sans parvenir à un nouvel accord sur les principes de base de la proposition et les promoteurs de la proposition ont convenu de la reporter et de poursuivre les travaux et de collaborer en vue d'une proposition révisée pendant la période intersessions.
32. La Commission **A PRIS NOTE** de la déclaration de l'Inde en ce qui concerne les activités à grande échelle de navires de pêche non-autorisés en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI (Appendice 2).

En ce qui concerne la voie à suivre

33. La Commission **A NOTÉ** avec regret qu'elle n'avait pas adopté de mesure de conservation et de gestion pour l'albacore à la SS4 mais a noté que des progrès importants avaient été réalisés dans la compréhension des diverses positions des Membres sur un vaste ensemble de questions complexes. La Commission **A** également **NOTÉ** qu'il restait encore du temps étant donné que la MCG doit être adoptée pour mise en œuvre en 2022.
34. À cet effet, la Commission **A CONVENU** de soutenir un dialogue intersessions plus approfondi sur l'albacore et de mettre en œuvre le programme de travail suivant :

- Le 1^{er} Vice-président, en coopération avec le 2^{ème} Vice-président, dirigera un groupe de travail intersessions avec les Chefs de délégations.
- Les CPC seront encouragées à soumettre les données des captures réalisées par les navires de 15 mètres, de 10 mètres et moins, pouvant être attribuées aux ZEE et aux eaux territoriales dans la mesure du possible. Les données pour 2019, et de préférence pour d'autres années, devraient être déclarées dans un modèle qui sera fourni par le Secrétariat (le Secrétariat adressera une lettre de demande aux CPC).
- Les données de capture d'albacore pour 2020 (provisoires s'il y a lieu) seront soumises plus tôt que d'habitude, d'ici le 1^{er} mai, pour examen au GTTT (réunion PD, 10-14 mai).
- Une réunion des Chefs de délégations sera convoquée pour tenir des discussions initiales sur les données de captures et une proposition révisée (la Prop E actuellement). Notant que toute proposition devrait être soumise 30 jours avant la réunion annuelle (le 8 mai).
- La S25 examinera une Résolution révisée pour l'albacore.
- Le Secrétariat préparera un tableau affichant le volume de capture par chaque CPC par type d'engin, l'application des mesures actuelles relatives à l'albacore et la situation de remboursement le cas échéant (année de référence 2019 et 2020).

mars	mai	juin
Avant le 19 mars Le Secrétaire exécutif adresse la demande de données	1 ^{er} mai <ul style="list-style-type: none"> • Les CPC sont encouragées à soumettre les données demandées lorsque disponibles ; et • Les CPC sont également encouragées à indiquer la raison si les données ne peuvent pas être soumises – mais cela n'est pas obligatoire. Les données de captures pour 2020 seront soumises lorsque disponibles pour examen du GTTT (PD). <p>À décider</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion des Chefs de délégations est convoquée pour tenir des discussions initiales sur une proposition révisée relative à l'albacore 	La S25 examinera une Résolution révisée pour l'albacore.

35. La Commission a fait part de ses préoccupations quant au fait que l'Iran n'a pas participé à la Commission ces dernières années et n'a pas respecté la réduction des captures indiquée dans la Résolution 19/01, étant donné que la pêcherie de filet maillant d'Iran est l'une des pêcheries d'albacore les plus importantes de l'Océan Indien. La Commission **A DEMANDÉ** à la Vice-présidente d'adresser un courrier à l'Iran, au nom de la Commission, et de lui demander d'assister à la Session annuelle (S25). La Commission **A** également **DEMANDÉ** au Secrétariat d'explorer des possibilités pour faciliter la participation de l'Iran.
36. La Présidente **A ENCOURAGÉ** toutes les CPC à continuer à contribuer à l'élaboration d'autres propositions de mesures de conservation et de gestion au cours de la période intersessions.

6. Listao

37. À sa 24^{ème} Session (2020), la Commission a noté que les captures totales de listao en 2018 (607 701 t) étaient de 30 % supérieures à la limite de capture générée par la règle d'exploitation (470 029 t) et a convenu qu'elle devrait envisager de pallier les insuffisances relatives à la règle d'exploitation du listao, en particulier le paragraphe 11 de la Résolution 16/02.
38. En l'absence de document relatif au listao soumis à la Commission en vue de la SS4, et en raison de l'accent placé par la réunion sur l'albacore, la Commission n'a pas tenu de discussion substantielle sur la question susmentionnée. Néanmoins, la Commission **A ENCOURAGÉ** les principaux Membres capturant le listao à soumettre une proposition à la session annuelle du mois de juin 2021.

7. Autres questions

39. Le Secrétaire exécutif a informé la réunion que le Gouvernement des Seychelles rouvre le pays aux visiteurs, indépendamment de leur situation vaccinale, à compter du 25 mars 2021. Il a également averti que le Secrétariat ne pouvait actuellement pas organiser de réunion de la Commission entièrement présentielle aux Seychelles en raison du manque de salle de réunion de taille adaptée sur l'île et des exigences actuelles de distanciation sociale, mais qu'il pourrait être possible de tenir une réunion hybride composée des Chefs de délégation +1 uniquement, avec les autres membres des délégations et les observateurs connectés via Zoom.
40. Certains Membres ont suggéré d'envisager, à la place, une réunion des Chefs de délégation + 3 ou 4 car l'approche hybride poserait des problèmes pour les consultations internes. Certains Membres ont indiqué qu'à l'heure actuelle il était hautement improbable qu'ils puissent participer à une réunion de cette nature et la Commission **A CONVENU** de reporter au 30 avril sa décision quant à savoir si la 25^{ème} Session et les réunions associées se tiendraient en présentiel ou par vidéo-conférence.

8. Adoption du rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire de la Commission

41. Le rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien (IOTC-2021-SS4-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** par correspondance le 19 avril 2021.

APPENDICE 1.

LISTE DES PARTICIPANTS

VICE-PRÉSIDENT

Ms. Jung-re Riley Kim
Ministry of Oceans and Fisheries
riley1126@korea.kr

AUSTRALIE**Chef de délégation**

Mr George Day
Department of Agriculture, Water
and the Environment
George.Day@awe.gov.au

Suppléant

Ms Kerrie Robertson
Department of Agriculture, Water
and the Environment
Kerrie.Robertson@awe.gov.au

Conseiller/s

Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture, Water
and the Environment
Patrick.Sachs@awe.gov.au

Dr Don Bromhead

Department of Agriculture, Water
and the Environment
Don.Bromhead@awe.gov.au

Ms Alex Edgar

Department of Agriculture, Water
and the Environment
Alex.Edgar@agriculture.gov.au

Ms Lauren Burke

Attorney-General's Department
Lauren.Burke@awe.gov.au

Mr Trent Timmiss

Australian Fisheries Management
Authority
trent.timmiss@afma.gov.au

Dr Ashley Williams

Commonwealth Scientific and
Industrial Research Organisation
Ashley.Williams@csiro.au

Mr Terry Romaro OAM

Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

Mr Kim Newbold

Western Tuna and Billfish Fishery
knewbold@wn.com.au

Dr Md Saiful Karim

Queensland University of
Technology
mdsaiful.karim@qut.edu.au

Professor Quentin Hanich
University of Wollongong
hanich@uow.edu.au

Mr. Josh Fielding
Australian Fisheries Management
Authority
Joshua.fielding@afma.gov.au

Mr Bert Boschetti
Latitude Fisheries Pty Ltd
mandare@westnet.com.au

BANGLADESH**Chef de délégation**

Mr. Shoukot Chowdhury
Department of Fisheries
shoukot2014@gmail.com

CHINE**Chef de délégation**

Mr. Jiangfeng Zhu
Ministry of Agriculture and Rural
Affairs
bofdwf@126.com

Suppléant

Mr. Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Conseiller/s

Mr. Liuxiong Xu
Shanghai Ocean University
lxu@shou.edu.cn

Ms. Mengjie Xiao
China Overseas Fisheries
Association
xiaomengjie1128@126.com

COMORES**Chef de délégation**

Mr. Said Boïna
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
dalaili@live.fr

Suppléant

Mr. Maaloumi Abdou Ali
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
cmaaloumi@yahoo.fr

ÉRYTHRÉE

Absent

UNION EUROPÉENNE**Chef de délégation**

Mr. Marco Valletta
European Commission
Directorate General for Maritime
Affairs and Fisheries
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant

Ms. Laura Marot
European Commission
Directorate General for Maritime
Affairs and Fisheries
laura.marot@ec.europa.eu

Conseiller/s

Mr. Franco Biagi
European Commission
Directorate General for Maritime
Affairs and Fisheries
franco.biagi@ec.europa.eu

Mr. Gorka Merino

European Union
gmerino@azti.es

Ms. Maria Ferrara

European Commission
Directorate General for Maritime
Affairs and Fisheries
maria.ferrara@ec.europa.eu

Mr. Hervé Delsol

Delegation of the European Union
to the Republic of Mauritius,
and the Republic of Seychelles
herve.delsol@eeas.europa.eu

Ms. Charlotte Gobin

Delegation of the European Union
to Kenya
charlotte.gobin@eeas.europa.eu

Ms. Monica Gamba

Council of the European Union,
Directorate-General Agriculture,
Fisheries, Social Affairs and Health
monica.gamba@trn.consilium.europa.eu

Ms. Larissa Ogertschnig

Council of the European Union,
Directorate-General Agriculture,
Fisheries, Social Affairs and Health
larissa.ogertschnig@consilium.europa.eu

Mr. Antonio Lizcano European Union alizcano@mapa.es	European Union anais.melard@agriculture.gouv.fr	European Union iteixeira@dgrm.mm.gov.pt
Ms. Teresa Molina European Union tmolina@mapa.es	Mr. Jérôme Lafon European Union jerome.lafon@developpement-durable.gouv.fr	Ms. Vanessa Barros European Union vbarros@dgrm.mm.gov.pt
Ms. Elena Consuegra European Union econsuegra@mapa.es	Ms. Rosalie Crespin European Union rcrespin@comite-peches.fr	Ms. Juana Parada European Union direccion@orpagu.com
Ms. Gloria Del Cerro European Union gcerro@mapa.es	Mr. Christophe Frontfreyde European Union christophe.frontfreyde@ofb.gouv.fr	Mr. Benoît Marcoux European Commission, Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries ben.mrcx@gmail.com
Ms. Lucia Sarricolea European Union lsarricolea@mapa.es	Ms. Anna Szegvari-Mas European Union anna.szegvari-mas@cr-reunion.fr	Mr. Jose Carlos Baez European Union josecarlos.baez@ieo.es
Mr. Julio Morón European Union julio.moron@opagac.org	Mr. Michel Goujon European Union mgoujon@orthongel.fr	Ms. Emma Soto European Union emma.soto@europarl.europa.eu
Mr. Miguel Herrera European Union miguel.herrera@opagac.org	Mr. Adrien de Chomerau European Union adechomereau@sapmer.com	Ms. Alexandra Maufroy Adviser amaufroy@orthongel.fr
Mr. Jonatan Arrien European Union jonatan@inpesca.com	Mr. Anthony Signour European Union asignour@sapmer.com	FRANCE (TOM) Chef de délégation Ms. Alice Boiffin Direction des pêche maritimes et de l'aquaculture alice.boiffin@agriculture.gouv.fr
Mr. Borja Soroa European Union borjasoroa@pevasa.es	Mr. Laurent Pinault European Union lpinault@sapmer.com	Suppléant Ms. Camille Servetto Direction générales des outre-mer camille.servetto@outre-mer.gouv.fr
Mr. Xabier Urrutia European Union xabierurrutia@pevasa.es	Ms. Armelle Denoize European Union adenoize@sapmer.com	Conseiller/s Mr. Vincent ABT Ambassade de France au Kenya vincent.abt@dgtresor.gouv.fr
Mr. Jon Zulueta European Union jon@atunsa.com	Mr. Diederik Parlevliet European Union dpa@pp-group.eu	INDE Chef de délégation Mr. J. Balaji Department of Fisheries jsfy@nic.in
Mr. Anertz Muniategi European Union anertz@anabac.org	Mr. Pierre-alain Carré European Union pierrealain.carre@cfto.fr	Suppléant Mr. L. Ramalingam Department of Fisheries
Mr. Nekane Alzorritz European Union nekane@anabac.org	Mr. Arie Guilt European Union argu@pp-group.eu	
Mr. Philippe Lintanf European Union philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr	Ms. Sarah Le Couls European Union sarah.lecouls@cfto.fr	
MS. Anaïs Mélard	Ms. Isabel Teixeira	

dg-fsi-mah@nic.in

Conseiller/s

Mr. I. A. Siddiqui
Department of Fisheries
ia.siddiqui@gov.in

Mr. Sijo P. Varghese
Department of Fisheries
varghesefsi@hotmail.com

Mr. Sethuraman
Ramachandran Department of
Fisheries
fsikochi@yahoo.co.in

Ms. Prathibha Rohit
Department of Fisheries
prathibharohit@gmail.com

Mr. Shubhadeep Ghosh
Department of Fisheries
subhadeep_1977@yahoo.com

Mr. E.M. Abdussamad
Department of Fisheries
emasamadg@gmail.com

Mr. Sanjay Pandey
Department of Fisheries
sanjay.rpandey@gov.in

Mr. S. Surya
Department of Fisheries
revandasurya@gmail.com

INDONÉSIE

Chef de délégation

Ms. Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Suppléant

Mr. Wudianto
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
wudianto59@gmail.com

Conseiller/s

Mr. Indra Jaya
National Committee on Fish Stock
Assessment
indrajaya123@gmail.com

Mr. Nilanto Perbowo

Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
perbowon@kkp.go.id

Mr. Hary Christijanto
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
hchristijanto@yahoo.com

Mr. Ardiansyah Hasyim
Coordinating Ministry for
Maritime Affairs and Investments
ardiansyahasyim@gmail.com

Mr. Zulkarnaen Fahmi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
fahmi.p4ksi@gmail.com

Ms. Rikrik Rahardian
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
rikrik.rahadian@kkp.go.id

Ms. Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Ms. Mumpuni Cyntia Pratiwi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
mumpuni.cpratiwi@gmail.com

Mr. Jimmi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
jimmi@kkp.go.id

Mr. Muhamad Anas
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
mykalambe@yahoo.com

Mr. Hendri Kurniawan
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
hendrikur16@gmail.com

Mr. Yayan Hernuryadin
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
yhernuryadin@gmail.com

Ms. Sri Patmiarsih
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
sripatmiarsih@gmail.com

Mr. Edwison Setya Firmana
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
edwisonsf@gmail.com

Mr. Satya Mardi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
satyamardi18@gmail.com

Ms. Saraswati
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
cacasaras@gmail.com

Mr. Muhammad Febrianoer
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
mfebrianoer@gmail.com

Mr. Alza Rendian
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
alzarendian@gmail.com

Ms. Aggraeni Ashory Suryani
Coordinating Ministry for
Maritime Affairs and Investments
ashory.anggraenisuryani@gmail.com

Mr. Ridho Rahmadi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
ridhorahmadi94@gmail.com

IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
Absent

JAPON

Chef de délégation

Mr. Shingo Ota
Fisheries Agency
shingo_ota810@maff.go.jp

Suppléant

Ms. Miwako Takase
Fisheries Agency
miwako_takase170@maff.go.jp

Conseiller/s

Mr. Yuki Morita
Fisheries Agency
yuki_morita470@maff.go.jp

Ms. Mako Iioka
Fisheries Agency
mako_iioka540@maff.go.jp

Mr. Takayuki Matsumoto
Fisheries Resources Institute
matumot@affrc.go.jp

Mr. Toshihide Kitakado
Tokyo University of Science and
Technology
kitakado@kaiyodai.ac.jp

Mr. Kiyoshi Katsuyama
Japan Tuna Fisheries Cooperative
Association
yoshida@japantuna.or.jp

Mr. Yuji Uozumi
Japan Tuna Fisheries
Cooperative Association
uozumi@japantuna.or.jp

Mr. Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Cooperative
Association
yoshida@japantuna.or.jp

Mr. Hiroyuki Izumi
Japan Tuna Fisheries Cooperative
Association
izumi@japantuna.or.jp

Mr. Akihito Fukuyama
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
japan@kaimaki.or.jp

Mr. Minoru Honda
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
honda@kaimaki.or.jp

Mr. Toshihiro Hasegawa
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
hasegawa@kaimaki.or.jp

Mr. Shunji Fujiwara
Overseas Fishery Cooperation
Foundation of Japan
roku.pacific@gmail.com

KENYA

Chef de délégation

Mr. Daniel Mungai
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
karemeri@gmail.com

Suppléant

Ms. Lucy Obungu
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
Lucyobungu@yahoo.com

Conseiller/s

Ms. Elizabeth Mueni
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
emuenibf@yahoo.com

Mr. Stephen Ndegwa
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
ndegwafish@yahoo.com

Mr. Benedict Kiilu
State Department for Fisheries,
Aquaculture and the Blue
Economy
kiilub@yahoo.com

CORÉE

Chef de délégation

Mr. Il-Kang Na
Ministry of Oceans and Fisheries
ikna@korea.kr

Suppléant

Mr. Tae-hoon Won
Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center
4indamorning@kofci.org

Conseiller/s

Mr. Jae Hwa (Jay) Lee
Dongwon Industries Co., Ltd.
jhlee33@dongwon.com

Mr. Junghoon Hwang
Dongwon Fisheries Co., Ltd.
jhh@dwsusan.com

Mr. Jinseok Park
Sajo Industries Co., Ltd.
goodtime9@sajo.co.kr

Seung hyun Choo
Sajo Industries Co., Ltd.
shc1980@sajo.co.kr

Mr. Bongjun Choi

Korea Overseas Fisheries
Association
bj@kosfa.org

Mr. Sangjin Baek
Korea Overseas Fisheries
Association
sjbaek@kosfa.org

MADAGASCAR

Chef de délégation

Mr. Njaka Ratsimanarisoa
Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche
njakka@gmail.com

Suppléant

Mr. Antoine Rasolomampionona
Service d'appui au
Développement de la Pêche
Industrielle
lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE

Chef de délégation

Mr. Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

MALDIVES

Chef de délégation

Mr. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Suppléant

Mr. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
hsinan@gmail.com

Conseiller/s

Ms. Aminath Lubna
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
aminath.lubna@fishagri.gov.mv

Mr. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

Ms. Munshida Ibrahim
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
munshida.ibrahim@fishagri.gov.mv

Ms. Hawwa Raufath
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
raufath.nizar@fishagri.gov.mv

Ms. Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries, marine
Resources and Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

Mr. Mohamed Ahusan
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

Mr. Mohammed Shimal
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

Mr. Umar Jamaal
Maldives Seafood Processors and
Exporters Association
umar@oseafood.com

Ms. Shafin Ahmed
Bigfish Maldives
shafin@bigfish.mv

Mr. Hussain Afeef
Ensis Fisheries Pvt Ltd
hussain@ensisgroup.com

Mr. Yasir Waheed
Cyprea Marine Foods Pvt Ltd
ceo@cypreamarinefoods.com

MAURICE

Chef de délégation

Mr. Virendra. K.Daby
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries
vdaby@govmu.org

Suppléant

Mr. D.Norungee
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries
dnorungee@gmail.com

Conseiller/s

Ms. Meera Koonjul
Ministry of Blue Economy, Marine
Resources, Fisheries
mkoonjul@govmu.org

Ms. Shiu Ching Young Kim Fat
Minister Counselor
syoung-kim-fat@govmu.org

Ms. Annabelle Ombrassine
Principal State Counsel
aombrasine@govmu.org

Mr. L Sewtohol
First Secretary
rsewtohol@govmu.org

Mrs. Lilowtee Rajmun-Jooseery
MEXA
lilowtee@mexa.intnet.mu

Ms. Veronique Garrioch
IBL Seafood
vgarrioch@iblseafood.com

Mr. Andrew Conway
IBL Seafood
andrew.conway@princes.co.uk

MOZAMBIQUE

Absent

OMAN

Chef de délégation

Mr. Abdulaziz Almarzouqi
National Fisheries Administration
aa.almarzouqi@ymail.com

Suppléant

Mr. Almuatasam Alhabsi
National Fisheries Administration
Muatasim4@hotmail.com

PAKISTAN

Chef de délégation

Mr. Farhan Khan
Assistant Fisheries Development
Commissioner
farhankhan704@gmail.com

PHILIPPINES

Chef de délégation

Mr. Benjamin Tabios
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
benjotabios@gmail.com

Suppléant

Mr. Rafael Ramiscal
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
rv_ram55@yahoo.com

Conseiller/s

Mr. Sammy Malvas

Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
smalvas.bfar@gmail.com

Mr. Michael Andayog
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mykill_22z@yahoo.com

Ms. Jennifer Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
jennyviron@gmail.com

Ms. Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mbdemoos@gmail.com

Ms. Beverly San Juan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
beyesajuan@gmail.com

Mr. Isidoro Tanangonan
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
sidtango.bfar@gmail.com

Ms. Maria-Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
mj.mabanglo@gmail.com

SEYCHELLES

Chef de délégation

Mr. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries
rclarisse@gov.sc

Suppléant

Mr. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Conseiller/s

Ms. Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries
sheriffamorel@gov.sc

Mr. Tony Lazazzara
Thai Union
Tony.Lazazzara@thaiunion.com

Mr. Jose Luis Jauregui
Hartswater Ltd
jljauregui@echebstar.com

Mr. Julien Marques
Hartswater Ltd
Julen@echebatar.com

Mr. Ian Scott
Hartswater Ltd
ianroyscott@yahoo.com

Mr. Howard Tan
Deep Sea Fisheries
howardt2@gmail.com

Mr. Steve Lin
Deep Sea Fisheries
Yhsl1011@gmail.com

Mr. Anthony Savy
Aquarius shipping
anthony.savy@aquarius.sc

Mr. Selwyn Edmond
INPESCA
Selwyn.edmond@inpesca.com

Mr. Peter Purvis
Hunt Deltel
Legal@huntedtel.com

SIERRA LEONE
Absent

SOMALIE
Chef de délégation
Mr. Mohamad Abdullahi
Ministry of fisheries and Marine
Resources
dg@mfmr.gov.so

Mr. Abdirahman Osman
Ministry of fisheries and Marine
Resources
Aosman.mfmr@gmail.com

AFRIQUE DU SUD
Chef de délégation
Mr. Saasa Pheeha
Department of Environment,
Forestry and Fisheries
SaasaP@daff.gov.za

Suppléant
Mr. Qaiyso Mketsu
Department of Environment,
Forestry and Fisheries
gayisomk@daff.gov.za

Conseiller/s
Mr. David Wilson

Expert
davetroywilson@gmail.com

Dr. Denham Parker
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
DenhamP@daff.gov.za

Mr. Trevor Wilson
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
trevorw@seaharvest.co.za

Mr. Don Lucas
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
don@comfish.co.za

Mr. Jose de Oliveira
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
axfish@intekom.co.za

SRI LANKA
Chef de délégation
Mrs. Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant
Mr. M.M Ariyaratne
Department of Fisheries & Aquatic
Resources
sisirahaputhantri@yahoo.com

Conseiller/s
Mr. Steve Creech
Pelagikos
steve@pelagikos.lk

Mr. Viraj Balapitiya
Seafood Export Association of Sri
Lanka
jayseavb@sltnet.lk

SOUDAN
Absent

TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
Chef de délégation
Mr. Rashid A. Tamatamah
Ministry of Livestock and Fisheries
rashid.tamatamah@uvuvi.go.tz

Suppléant
Mr. Emmanuel Sweke
Deep Sea Fishing Authority

emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseiller/s
Mr. Christian A. Nzowa
Deep Sea Fishing Authority
christiannzowa@gmail.com

Mr. Hakimu Matola
Deep Sea Fishing Authority
matolakim@gmail.com

Mr. Silvanus N. Mbukwah
Deep Sea Fishing Authority
mwakawakibali@gmail.com

THAÏLANDE
Chef de délégation
Ms. Sampan Panjarat
Department of Fisheries
spanjarat@yahoo.com

Suppléant
Ms. Thiwarat Sinanun
Department of Fisheries
thiwaratsi@gmail.com

Conseiller/s
Mr. Sarayoot Boonkumjad
Department of Fisheries
sboonkumjad@yahoo.com

Ms. Wanwimon Taweewiyakarn
Department of Fisheries
wanwimonta@hotmail.com

Ms. Athita Yodpanit
Department of Fisheries
athita.fi@gmail.com

Ms. Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Ms. Prompan Hiranmongkolrat
Department of Fisheries
prompan.hiranmongkol.rat@gmail.com

ROYAUME-UNI
Chef de délégation
Ms. Jess Keedy
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
jess.keedy@defra.gov.uk

Suppléant
Mr. Marc Owen

Department for Environment,
Food and Rural Affairs
marc.owen@defra.gov.uk

Conseiller/s

Mr. Simon Block
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
simon.block@defra.gov.uk

Mr. Harry Sampson
Department for Environment,
Food and Rural Affairs
harry.sampson@defra.gov.uk

Mr. Stuart Reeves
Centre for Environment, Fisheries
and Aquaculture Science
stuart.reeves@cefasc.co.uk

Ms. Sophy Phillips
Centre for Environment, Fisheries
and Aquaculture Science
sophy.phillips@cefasc.co.uk

YÉMEN

Absent

PARTIES NON-CONTRACTANTES COOPÉRANTES**LIBERIA**

Absent

SÉNÉGAL

Absent

BLUE MARINE FOUNDATION

Ms. Jessica Rattle
jess@bluemarinefoundation.com

BLUE RESOURCES TRUST

Mr. Daniel Fernando
daniel@blueresources.org

GLOBAL TUNA ALLIANCE

Mr. Tom Pickerell
tom@globaltunaalliance.com
Ms. Jeanne Delor
j.delor@earthworm.org

GREENPEACE INTERNATIONAL

Mr. François Chartier
francois.chartier@greenpeace.org

INDIAN OCEAN COMMISSION

Mr. Daroomalingum Mauree
d.mauree@coi-ioc.org

INTERNATIONAL POLE AND LINE FOUNDATION

Mr. Martin Purves
martin.purves@ipnlf.org
Mr. John Burton
john.burton@ipnlf.org
Mr. Roy Bealey
roy.bealey@ipnlf.org

Ms. I-Lu Lai
ilu@msl.fg.gov.tw

Mr. Chia-Chun Wu
jiachun@msl.fg.gov.tw

OBSERVATEURS

Mr. Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org
Mr. Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION

Mr. Hilario Murua
mailto:hmurua@iss-foundation.org
Mr. Michael Cohen
mcohen@iss-foundation.org

KEY TRACEABILITY

Mr Tom Evans
t.evans@keytraceability.com

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL

Mr. Andrew Gordon
Andrew.Gordon@msc.org
Mr Alberto Martin
Alberto.Martin@msc.org

PEW CHARITABLE TRUSTS

Mr. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

SUSTAINABLE FISHERIES PARTNERSHIP

Mr. Geoff Tingley

EXPERTS INVITÉS

Mr. Shing-Ming Kao
kaosm@udel.edu

Mr. Wen-Pei Tsai
wptsai@nkust.edu.tw

geoff.tingley@sustainablefish.org
Ms. Alexia Morgan
alexia.morgan@sustainablefish.org

SUSTAINABLE INDIAN OCEAN INITIATIVE

Mr. Jan Robinson
janrobinson71@gmail.com
Mr. Chris Shearlock
Chris.Shearlock@princes.co.uk
Mr. Francisco Leotte
Francisco.Leotte@thaiunion.com

WWF INTERNATIONAL

Mr. Umair Shahid
ushahid@wwf.org.pk
Mr. Marcel Kroese
mkroese@wwf.org.za
Mrs. Dora Dabizzi
d.dabizzi@wwf.it
Mr. Dresy Lavosoa
ldresy@wwf.mg
Mr. Selim Azzi
sazzi@wwf.fr
Ms. Abigayil Blandon
ABlandon@wwf.org.uk
Mr. Raul Garcia
pesca@wwf.es

Mr. Ren-Fen Wu
fan@ofdc.org.tw

Ms. Shu-Ting Chang
lisa@ofdc.org.tw

Mr. Tsung-Yueh Tang
tangty@ofdc.org.tw

Ms. Hsiu-Wan Chen
ann@tuna.org.tw

Mr. Eddie Chiang
eddie@fcf.com.tw

Mr. Kuan-Ting Lee
simon@tuna.org.tw

Mr. Jubby Sun
jubby@fcf.com.tw

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN

Mr Emmanuel Chassot
Fisheries Statistician
Emmanuel.Chassot@fao.org

Mr. Dan Fu
Stock Assessment Expert
Dan.Fu@fao.org

Mr. Chris O'Brien
Executive Secretary
chris.obrien@fao.org

Mr. Paul De Bruyn
Science Manager
Paul.DeBruyn@fao.org

Mr. Florian Giroux
Compliance Coordinator
Florian.Giroux@fao.org

Ms. Lucia Pierre
Data Management Assistant
Lucia.Pierre@fao.org

Mr. Gerard Domingue
Compliance Manager
Gerard.Domingue@fao.org

Ms. Mirose Govinden
Bilingual Secretary
Mirose.govinden@fao.org Mr.

Mr. Howard Whalley
Administration Officer
Howard.Whalley@fao.org

Ms Cynthia Fernandez Diaz
Fisheries Officer (Data)
Cynthia.FernandezDiaz@fao.org

Ms. Claudette Matombé
Office Assistant
Claudette.Matombe@fao.org

Fabio Fiorellato
Data Manager
Fabio.Fiorellato@fao.org

Ms. Lauren Nelson
Fisheries Officer (Science)
Lauren.Nelson@fao.org

INTERPRETES

Mr. Pascale Sutherland
pascalesutherland@hotmail.com

Ms. Vandana Kawlra
vandana.kawlra@gmail.com

Mr. Olivier Beauchemin Bonifacio
olivier.bonifacio@gmail.com

Ms. Suzanne Kobine-Roy
suzanne@in-other-words.cc

APPENDICE 2. DECLARATIONS

Déclaration 1.Maurice



RÉPUBLIQUE DE MAURICE

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

No (1/2020) 18570/46/142T2

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, une déclaration faite par Maurice au point 2 de l'ordre du jour de la 4^{ème} Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien qui se tiendra de manière virtuelle du 8 au 12 mars 2021.

Le Ministère vous serait reconnaissant de bien vouloir joindre la présente déclaration en annexe du rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

Port Louis, le 2 mars 2021

Secrétariat

Commission des Thons de l'Océan Indien

Victoria

Seychelles

4^{ème} Session extraordinaire de la Commission des Thons de l’Océan Indien
8-12 mars 2021

Point 2 de l’ordre du jour : Lettres de créances

Déclaration de la République de Maurice

La République de Maurice réaffirme que le Royaume-Uni n’a pas le droit d’être membre de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) en qualité d’« État côtier situé en totalité ou en partie dans la zone [de compétence de la Commission] » et souhaiterait inscrire au procès-verbal son objection à la participation du Royaume-Uni à la 4^{ème} Session extraordinaire de la CTOI en qualité d’État côtier prétendant représenter l’Archipel des Chagos.

Dans un jugement rendu le 28 janvier 2021 dans le cadre de l’affaire *Maurice contre les Maldives*, une Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) a conclu que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l’Archipel des Chagos.

Dans son jugement, la Chambre spéciale a, entres autres, conclu que :

- (a) les décisions prises par la Cour Internationale de Justice (CIJ), dans son Avis consultatif du 25 février 2019 sur les *Effets juridiques de la séparation de l’Archipel des Chagos de Maurice en 1965*, ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l’Archipel des Chagos ;
- (b) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l’Archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la CIJ selon lesquelles la séparation de l’Archipel des Chagos de Maurice par le Royaume-Uni était illicite et le maintien de l’archipel des Chagos sous l’administration du Royaume-Uni constitue un fait illicite ayant un caractère continu ;
- (c) le fait que la date limite du 22 novembre 2019, fixée par l’Assemblée Générale des Nations Unies pour le retrait de l’administration du Royaume-Uni de l’Archipel des Chagos, ait expiré sans que le Royaume-Uni ne donne suite à cette demande renforce encore davantage la conclusion de la Chambre spéciale que sa revendication de souveraineté sur l’Archipel des Chagos est contraire aux décisions de l’Avis consultatif faisant autorité ;
- (d) alors que le processus de décolonisation de la République de Maurice doit encore être achevé, la souveraineté de la République de Maurice sur l’Archipel des Chagos peut être déduite des décisions de la CIJ ;
- (e) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l’Archipel des Chagos ne peut être considérée que comme une « simple affirmation » et une telle affirmation ne prouve pas l’existence d’un différend.

Ces décisions confirment qu’en vertu du droit international, la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté ou ses droits souverains sur l’Archipel des Chagos et ses zones maritimes en qualité d’État côtier. Le Royaume-Uni ne saurait se prévaloir de droits sur l’Archipel et ne peut donc pas être membre de la CTOI en qualité d’État côtier.

Cette déclaration s’applique à tous les points de l’ordre du jour et documents de cette réunion.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

Déclaration 2.Royaume-Uni

Note Verbale n°: **OTD/001/2021**

La Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et à la Présidente de la 4^{ème} Session extraordinaire de la CTOI (8-12 mars). Avant cette Session, le Royaume-Uni souhaiterait réaffirmer sa position sur le Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI) et son adhésion à la CTOI.

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, qui continue à relever de la souveraineté britannique depuis 1814. Maurice n'a jamais exercé de souveraineté sur l'Archipel et nous ne reconnaissons pas sa revendication. Cependant, nous avons un engagement de longue date, pris pour la première fois en 1965, de céder la souveraineté du territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous restons fidèles à cet engagement.

Le Royaume-Uni déplore que cette question ait été portée devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), contrairement au principe selon lequel la Cour ne doit pas examiner de différends bilatéraux sans le consentement des deux États concernés. Néanmoins, le Royaume-Uni respecte la CIJ et a pleinement participé au processus de la CIJ, à chaque étape et en toute bonne foi. Un Avis consultatif est un avis soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa demande ; il ne s'agit pas d'un jugement juridiquement contraignant. Le Gouvernement britannique a attentivement examiné le contenu de l'Avis, sans partager toutefois l'approche de la Cour.

La Résolution 73/295 des Nations Unies, adoptée à la suite de l'Avis consultatif de la CIJ, ne crée ni ne saurait créer d'obligations juridiques pour les États membres des Nations Unies. Ni l'Avis consultatif non-contraignant ni la Résolution non-contraignante de l'Assemblée Générale ne modifient la situation juridique, à savoir un conflit de souveraineté entre le Royaume-Uni et Maurice. L'Assemblée Générale n'est pas l'instance pertinente pour résoudre ce différend bilatéral.

Le Royaume-Uni a pris connaissance du jugement rendu le 28 janvier par la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM), constituée pour connaître du différend relatif à la délimitation d'une frontière maritime qui, selon les revendications de Maurice, existe entre Maurice et les Maldives dans l'Océan Indien. Le Royaume-Uni n'est pas partie prenante à cette procédure, qui ne peut avoir effet sur le Royaume-Uni ou sur la délimitation maritime entre le Royaume-Uni (au titre du TBOI) et la République des Maldives.

Le Royaume-Uni est un membre à part entière de la CTOI. Le Royaume-Uni a déposé ses instruments d'adhésion à l'Accord CTOI le 31 mars 1995 et le 22 décembre 2020, et est Partie à l'Accord depuis son entrée en vigueur. L'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien prévoit que l'adhésion à la CTOI soit ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés en totalité ou en partie dans la zone de compétence de la CTOI. Compte tenu du fait que le TBOI est situé entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en tant qu'État exerçant la souveraineté sur le TBOI comme mentionné ci-dessus, a le droit d'être membre de la CTOI.

Le Royaume-Uni demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire et soit publiée sur le site web de la CTOI.

La Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT

LONDRES

le 3 mars 2021

Déclaration 3. Maurice**RÉPUBLIQUE DE MAURICE****MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL****No (2/2021) 18570/46/142T2**

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), et en référence à la Note Verbale (No. OTD/001/2021) en date du 3 mars 2021 de la Direction des Territoires d'Outre-Mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord a l'honneur de déclarer ce qui suit :

La République de Maurice souhaiterait rappeler que dans son jugement du 28 janvier 2021, la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) a conclu que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l'Archipel des Chagos et que la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la Cour Internationale de Justice (CIJ) selon lesquelles la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice était illicite et le maintien de l'Archipel des Chagos sous l'administration du Royaume-Uni constitue un fait illicite ayant un caractère continu. Il a également conclu que la République de Maurice doit être considérée comme l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos.

De l'avis du TIDM, les décisions prises par la CIJ dans son Avis consultatif ne sauraient être ignorées du simple fait que l'Avis consultatif n'est pas contraignant. La Chambre spéciale a jugé que les décisions prises par la CIJ dans son Avis consultatif du 25 février 2019 ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l'Archipel des Chagos.

Le TIDM a également considéré que l'Assemblée Générale des Nations Unies avait été chargée par la CIJ de prendre les dispositions nécessaires en vue d'achever la décolonisation de la République de Maurice et que la Résolution 73/295, adoptée par l'Assemblée Générale le 22 mai 2019, est également pertinente pour évaluer le statut juridique de l'Archipel des Chagos. Le TIDM a, en outre, considéré que la date limite du 22 novembre 2019 pour le retrait inconditionnel de l'administration coloniale du Royaume-Uni de l'Archipel des Chagos était l'une des modalités visant à s'assurer de l'achèvement de la décolonisation de la République de Maurice. Il a jugé que « *[I]e fait que la date limite fixée par l'Assemblée Générale des Nations Unies ait expiré sans que le Royaume-Uni ne donne suite à cette demande renforce encore davantage la conclusion de la Chambre spéciale que sa revendication de souveraineté sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions de l'Avis consultatif faisant autorité* ».

Il est donc clair en matière de droit international que la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté ou ses droits souverains sur l'Archipel des Chagos et ses zones maritimes, et que le Royaume-Uni ne saurait se prévaloir de droits sur l'Archipel des Chagos. Le jugement du TIDM, qui est contraignant et sans appel, a également confirmé l'illégalité du soi-disant « Territoire Britannique de l'Océan Indien ».

Il est profondément regrettable que le Royaume-Uni qui prétend soutenir le droit international fasse preuve d'un mépris flagrant à l'égard des décisions de la CIJ faisant autorité et du jugement du TIDM. La position du Royaume-Uni est d'autant plus surprenante qu'il a activement participé au processus ayant abouti aux décisions de la CIJ

faisant autorité, et son objection à la position de Maurice et d'un grand nombre d'autres États, selon laquelle la décolonisation de la République de Maurice n'était toujours pas achevée, a été rejetée par la CIJ.

La République de Maurice réitère qu'au vu de ce qui précède, le Royaume-Uni n'est et ne peut être l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos et n'a donc pas le droit d'être membre de la CTOI en qualité d'État côtier en vertu de l'Article IV(1)(a)(i) de l'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

La République de Maurice vous serait reconnaissante de bien vouloir joindre une copie de la présente Note Verbale en annexe du rapport de la 4^{ème} Session extraordinaire de la CTOI qui doit se tenir du 8 au 12 mars 2021.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

Port Louis, le 5 mars 2021

Secrétariat

Commission des Thons de l'Océan Indien

Victoria

Seychelles

Déclaration 4. Inde

Déclaration de l'INDE

[Lors de la Session extraordinaire de la CTOI tenue du 8 au 12 février 2021 par VC]

Madame la Présidente,

La délégation de l'Inde souhaiterait inscrire au procès-verbal l'observation de son centre national de surveillance concernant les activités de grands navires de pêche (LSFV) en haute mer relevant de la zone de compétence de la CTOI. Alors que les activités de pêche réalisées dans la juridiction nationale des États côtiers (CPC) sont surveillées par les agences maritimes et des pêches des États côtiers respectifs (CPC), il est constaté que les activités de pêche dans les zones au-delà de la juridiction nationale (ZADJN) relevant de la zone de compétence de la CTOI ne sont guère surveillées.

La présence d'un grand nombre de LSFV est observée en haute mer dans la Région de l'Océan Indien (ROI) et la majorité de ces navires de pêche ne figure pas sur la Liste CTOI des navires de pêche autorisés (AFV), ce qui suscite de vives préoccupations. Il a été constaté qu'au cours du mois de janvier 2021, 704 LSFV étaient en activité en haute mer dans la ROI (Mer d'Arabie, Océan Indien et baie du Bengale), parmi lesquels seuls 183 étaient des AFV. De même, 18 navires frigorifiques ont été observés rencontrant des LSFV en moyenne mer dans la ROI en janvier 2021. Seuls huit d'entre eux figuraient dans la Liste CTOI des navires transporteurs autorisés. Les détails de ces LSFV ont déjà été communiqués par l'Inde au Secrétariat de la CTOI. Il a également été constaté qu'au cours du mois de février 2021, 730 LSFV étaient en activité en haute mer dans la ROI, parmi lesquels seuls 126 étaient des AFV. La présence de ce grand nombre de LSFV non-autorisés dans la zone de compétence de la CTOI compromet l'objectif de l'Accord CTOI. En outre, la possibilité de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) de la part de ces LSFV dans la zone de compétence de la CTOI ne saurait être écartée, comme cela a été remarqué d'après le profil de leurs déplacements, la vitesse des navires etc.

Il est urgent que la Commission examine et évalue l'efficacité des mesures de SCS et identifie en particulier les insuffisances dans les ZADJN dans la zone de compétence de la CTOI. Il convient d'examiner l'efficacité et les aspects pratiques des Mesures de Conservation et de Gestion (MCG) adoptées par la Commission visant à des pêcheries durables et responsables, en ce qui concerne notamment le rétablissement des stocks d'albacore (YFT), eu égard à la pêche non-autorisée donnant lieu à des lacunes en matière de données concernant l'exploitation des ressources par la pêche en haute mer.

Il est urgent que la Commission explore et adopte des options permettant de renforcer le SCS en haute mer afin de surveiller et d'identifier les navires présumés se livrer à des activités de pêche INN, et recommande de nouvelles mesures visant à prévenir, contrecarrer et éliminer les activités de pêche INN, notamment en haute mer par les grands navires de pêche/navires transporteurs.

Compte tenu de la position décrite ci-dessus, il est suggéré que la CTOI élabore un mécanisme régional pertinent permettant le partage des informations et la surveillance en haute mer en vue de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI. L'efficacité et les aspects pratiques de la mise en œuvre des MCG de la CTOI en question doivent être examinés. Si une nouvelle MCG est nécessaire à cet effet, elle pourrait également être examinée. La question ci-dessus pourrait être incluse dans l'ordre du jour et le programme de travail des futures réunions de la Commission, du GTMOMCG et du CdA.

APPENDICE 3.**ORDRE DU JOUR DE LA 4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN****Date:** 8-12 mars 2021**Lieu :** par Vidéo-conférence**Présidente :** Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée)**1. OUVERTURE DE LA SESSION****2. LETTRES DE CRÉANCES**

Des déclarations écrites pourront être soumises pour publication sur la page de la réunion de la SS04. La réunion pourra également être informée de l'existence de déclarations qui seront jointes en annexe du rapport de la réunion.

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

Le Secrétaire exécutif énumèrera les observateurs accrédités présents à la réunion. Les déclarations reçues des observateurs sont publiées sur le site web.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**5. ALBACORE**

5.1 Présentation du Président du Comité Scientifique sur les recommandations et avis les plus récents du CS en ce qui concerne l'albacore.

5.1.1 Présentation des données de captures d'albacore relatives à la Résolution 19/01

5.2 Présentation des propositions relatives à l'albacore. Les promoteurs des propositions seront invités à présenter brièvement leur proposition ; du temps sera prévu pour répondre aux demandes de clarification

5.3 Discussion sur des niveaux de réduction cibles potentiels pour l'albacore.

5.4 Discussion sur la PropB et la PropC — en vue de trouver une proposition de compromis pour remplacer la Rés 19/01

5.5 Discussion sur la PropA

5.6 Discussion sur la PropD

6. LISTAO

6.1 Discussion sur la voie à suivre pour répondre aux préoccupations liées à l'état du stock de listao. Les principales flottilles de pêche de listao devraient être au centre de cette discussion.

7. AUTRES QUESTIONS

7.1 Programmation de la S25 et des réunions associées

8. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION

APPENDICE 4.
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre
IOTC-2021-SS4-01a	Ordre du jour provisoire de la SS4 (v 7Jan).
IOTC-2021-SS4-01b	Ordre du jour provisoire de la SS4 (v 2Mar).
IOTC-2021-SS4-01c	Ordre du jour adopté de la SS4
IOTC-2021-SS4-02	Liste des documents.
IOTC-2021-SS4-PropA & Rev1	Sur une taille minimale pour l'albacore (Sri Lanka).
IOTC-2021-SS4-PropB & Rev1	Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore (EU).
IOTC-2021-SS4-PropC & Rev1	Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore (Maldives).
IOTC-2021-SS4-PropD & Rev1	Sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons (Kenya & Sri Lanka)
IOTC-2021-SS4-PropE	Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore (PropB&C fusionnées)
Documents de référence	
IOTC Circular 2020-55_rev1	Rectificatif Tableau des limites de captures allouées pour l'albacore
IOTC-2021-SS4-INF12	Présentation du Président du Comité Scientifiques
IOTC-2021-SS4-INF13	Présentation du Secrétaire exécutif sur les captures au titre de la Résolution 19/01
IOTC-2021-SS4-Statement01	Déclaration 1 Maurice
IOTC-2021-SS4-Statement02	Déclaration 2 Royaume-Uni
IOTC-2021-SS4-Statement03	Déclaration 3 Maurice
IOTC-2021-SS4-Statement04	Déclaration 4 Inde
Déclaration des ONG	
IOTC-2021-SS4-INF02	GTA Position Statement
IOTC-2021-SS4-INF03	ISSF Position-Statement-January-2021
IOTC-2021-SS4-INF04	PEW Statement to the Special Session of the Indian Ocean Tuna Commission
IOTC-2021-SS4-INF05	Blue and IPNLF position statement in advance of the Special Session of the Indian Ocean Tuna Commission
IOTC-2021-SS4-INF06	Key Traceability Position Statement from the Indian Ocean Tuna longline FIP to IOTC re YFN 2021
IOTC-2021-SS4-INF07	WWF_Position_IOTC_SS4

Document	Titre
IOTC-2021-SS4-INF08	BMF et al - IOTC Special Session Aligned recommendation
IOTC-2021-SS4-INF09	ISSF et al - IOTC Special Session Aligned recommendation
IOTC-2021-SS4-INF10	Greenpeace statement to IOTC SS4
IOTC-2021-SS4-INF11	Letter of support for Prop D on FAD management (IPNLF et al)
IOTC-2021-SS4-INF14	Pew letter- RFMO Virtual Meeting Recommendations
IOTC-2021-SS4-INF15	Letter from IPNLF member Marks & Spencer in support of proposals submitted for SS4